



Paris, le 27 septembre 2025

### **Communiqué de presse**

Le Syndicat de la magistrature s'insurge contre les menaces intolérables visant la présidente du tribunal ayant notamment condamné Nicolas Sarkozy.

Nous apportons tout notre soutien à notre collègue.

Ces attaques personnelles contre une magistrate constituent une atteinte indigne à l'indépendance de la justice et à la sérénité de celles et ceux qui la rendent. La décision dans cette affaire est l'aboutissement d'un processus judiciaire encadré.

Cibler personnellement une magistrate, c'est attaquer l'État de droit lui-même.

Le Syndicat de la magistrature dénonce la confusion relayée par certains médias et sur les réseaux sociaux entre la liberté syndicale et l'acte de juger. Les magistrat·es ont le droit de s'exprimer à titre syndical sans que leur impartialité ne soit mise en doute dans l'exercice de leurs fonctions.

Discréditer la justice au quotidien, que ce soit pour son « laxisme » ou sa « sévérité », a des conséquences graves et concrètes, nous le voyons aujourd'hui.

Si le garde des Sceaux démissionnaire a cette fois apporté son soutien à l'institution judiciaire, le silence du président de la République, premier garant de l'indépendance de la justice, est quant à lui assourdissant.